



COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°	C2022	12	19	06
-----------------	-------	----	----	----

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 14 décembre 2022 : 8 décembre 2022
- Réunion du 14 décembre 2022 : absence de quorum constatée (31 membres présent.e.s, 7 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 26 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 19 décembre 2022 : 15 décembre 2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 3¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20221219-C2022_12_19_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Notification : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

GRILLE TARIFAIRE 2023

ADOPTION

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

Dans un contexte de situation économique qui se dégrade et de fortes tensions sur les marchés de l'énergie, le SMÉDAR propose de maintenir encore une année supplémentaire son engagement de stabilité tarifaire à destination de ses adhérents.

De très fortes incertitudes sur le niveau des cours potentiels de vente, combinées à une envolée des coûts perturbent les scénarii précédemment établis.

En l'absence de visibilité, le SMÉDAR maintiendrait la stabilité de sa politique tarifaire envers ses adhérents.

Les modifications proposées interviennent dans le secteur de la commercialisation du vide de four afin d'être le reflet de l'activité économique.

Les modifications qui interviennent sur la grille tarifaire 2023 sont les suivantes :

- Hausse des tarifs Valenseine : l'ensemble des tarifs de la SEML sont revus à la hausse afin de suivre l'évolution des tarifs pratiqués en fonction de la demande (DIB et DASRI) et des évolutions de tarifs. Par ailleurs tous les autres tarifs sont revus légèrement à la hausse afin de faciliter la lecture de la grille tarifaire et de réévaluer des tarifs stables depuis plusieurs années ;
- Création de 2 nouveaux tarifs DDS : « absorbants souillés » et « chiffons souillés » en raison de l'apparition de ces nouveaux flux ;
- Ajout d'une catégorie de non-conformités « commande de benne erronée » afin de responsabiliser les utilisateurs sur les déplacements inutiles de camions.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Vu la 1^{re} convocation adressée le 08/12/2022 aux membres du Comité en vue de la réunion du 14/12/2022,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 14/12/2022,
Vu la 2^e convocation adressée le 15/12/2022 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2022,
Vu l'avis favorable de la Commission de finances en date du 30 novembre 2022,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'adopter la grille tarifaire telle que présentée ci-après.

Grille tarifaire 2023 - Comité du 14 décembre 2022

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenceise	Unité	Services Techniques et autres	Unité
Incinérables :								
<i>Ordures Ménagères</i>								
- Transport/Traitement	95,76 €	la tonne			97,00 €	la tonne		
- Transport					27,00 €	la tonne		
- Transport depuis le quai de Rouxmesnil Bouteille					35,00 €	la tonne		
<i>DASRI</i>								
- Traitement					190,00 €	la tonne		
- Majoration pour traitement except (par poste de nuit (6 t) ou 1/2 poste du samedi (3t))					48,00 €	la tonne		
<i>Autres incinérables</i>								
- Traitement 1			80,30 €	la tonne	98,00 €	la tonne	84,61 €	la tonne
- Refus de tri et Omr en provenance de collectivités/clients extérieur(e)s							85,00 €	la tonne
- Déchets sensibles (forfait initial)					200,00 €	le passage		
- Déchets sensibles (à partir de 250 kg) cumulable avec le forfait					300,00 €	la tonne		
- Associations soumises à autorisation préalable							0,00 €	la tonne
- Transport			100,00 €	la rotation	27,00 €	la tonne	26,92 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations des déchèteries dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation . Pour les rotations liées à l'évènementiel, seul le maximum s'applique.								
- TGAP incinérables (hors DASRI)	selon taux en vigueur en 2023							
- TGAP DASRI	selon taux en vigueur en 2023							
- Taxe Communale	1,50 €							
Non incinérables								
- Traitement	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	121,00 €	la tonne	103,54 €	la tonne
- Transport	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	27,00 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP non incinérables (2/3 TGAP inci + 1/3 TGAP enfouissement)	selon taux en vigueur en 2023							
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
Déchets Verts								
- Traitement	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	43,00 €	la tonne	37,55 €	la tonne
- Transport	26,92 €	la tonne	100,00 €	la rotation	27,00 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- Transport tontes apportée en méthanisation			32,16 €	la tonne				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation								
Recyclables								
- Traitement					170,00 €	la tonne		
- Traitement sans retrocession des recettes					35,00 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation								
Gravats								
- Traitement gravats conformes			4,06 €	la tonne	33,00 €	la tonne		
- Traitement gravats non-conformes			18,00 €	la tonne		la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
- Transport & traitement							31,84 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
DDS : Transport & Traitement								
- solvants chlorés et non chlorés			493,00 €	la tonne				
- Peintures, vernis, encores et colles			501,00 €	la tonne				
- Acides et bases			816,00 €	la tonne				
- Produits phytosanitaires			1 615,00 €	la tonne				
- Produits des laboratoires			4 910,00 €	la tonne				
- Aérosols			1 170,00 €	la tonne				
- Huiles et corps gras végétaux			293,00 €	la tonne				
- Produits chimiques dangereux			1 000,00 €	la tonne				
- Radiographies			456,00 €	la tonne				
- Combustibles solides			2 019,00 €	la tonne				
- Extincteurs			1 800,00 €	la tonne				
- Emballages vides souillés (EVS)			750,00 €	la tonne				
- Absorbants souillés			750,00 €	la tonne				
- Chiffons souillés			750,00 €	la tonne				
- Filtres à huile			500,00 €	la tonne				
- Produits non identifiés			1 000,00 €	la tonne				
- Flacons de protoxyde d'azote			2 750,00 €	le bac (grand volume)				
			330,00 €	le bac (petit volume)				
- Bouteilles de gaz			75,00 €	la palette				
- TGAP sur les DDS	selon taux en vigueur en 2023							

Amiante - Traitement - Transport (enlèvement Big Bag) - Fourniture sac Big Bag		143,35 € la tonne 244,87 € 112,85 €		
Biodéchets - Transport & traitement		100,00 € la tonne		
Prestations : <i>Caissons</i> - Location - Location - Manipulation dimanche/jour férié <i>Une majoration de 30% sera appliquée pour les mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries les dimanches et jours fériés</i> <i>Transports</i> - Transport par camion grue ou remorque (tous flux) - Transport par camion grue avec pesée embarquée - Transport par camion hydraulique <i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé</i> <i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries</i> <i>Divers</i> - Vente mâchefers - Vente compost en vrac - Vente de compost en sac - Prestation ensachage - Vente biomasse - Réparation conteneur DASRI - Remplacement d'un conteneur DASRI - Double pesée sur un site du SMEDAR - Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré - Transfert de déchets à la chargeuse - Tassage des déchets dans les bennes - Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur u - constat radioactivité		148,02 € le mois 7,90€ par jour 52,40€ par prestation 30,00 € par tonne 59,33 € par tonne 122,26 € par rotation 0,00 € la tonne 4,00 € la tonne 2,40 € le sac 1,93 € le sac 0,00 € la tonne 91,12 € forfait 472,00 € l'unité 5,80 € la prestation Par équipement : 750,00 € par jour ou 375 € par demi-journée 8,50 € la tonne supprimé (anciennement 675,00 € le mois) supprimé (anciennement forfait de 263,97 €) 100,00 € par constat		
Pénalités pour non-conformités (cumulables)		Explications		Montant proposé
Dépassement PTAC < 5%		Dépassement PTAC du camion de moins de 5%		500,00 €
Dépassement PTAC > 5%		Dépassement PTAC du camion de plus de 5%		1 500,00 €
Refus de benne		Chargement refusé avant vidage suite au constat d'une anomalie de flux ou autre		300,00 €
Déchets non conformes		Présence de déchets non conformes par rapport à la matière déclarée, constatée après vidage, qui fera l'objet d'un refus dans la filière de reprise		
Rechargement de déchets non conformes		Mobilisation de matériel pour rechargement de déchets non conformes, en vue de sa réorientation vers un autre exutoire		
Rotation sans objet		Déplacement suite à une commande et pas de déchets au final		
Lieu de déchargement inapproprié		Déchargement dans la mauvaise filière		1 500,00 €
Présence d'amiante dans une benne		Non respect de la filière de traitement de l'amiante ET contamination d'un autre flux (déchèterie ou évènementiel)		
Détérioration d'un équipement		Cas des écrans tactiles, bornes TFC et autres équipements de pesées ou autres vandalisés lors des passages		1 500,00 €
Matelas		Présence de matelas dans une benne de non-incinérables alors qu'ils doivent être déposés dans les bennes Eco-Mobilier (applicable dans les déchèteries équipées de bennes Eco-Mobilier)		300,00 €
Apports DIB non-conformes		Déchet non accepté dans l'UVE, ou de nature à polluer particulièrement lors de l'incinération		1 000,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 3 FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE 00 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s) 00 LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ